

2022

Rapport
de durabilité



Responsabilité sociale de l'entreprise

APG|SGA entend créer de façon exhaustive et durable de la valeur pour ses partenaires, clients et actionnaires, tout en apportant une contribution en faveur de l'environnement et de la société. Une prise en considération équilibrée des facteurs sociaux (people), écologiques (planet) et économiques (profit) dans les processus de décision et de mise en œuvre est considérée comme essentielle au succès à long terme de l'entreprise.

Sommaire

- 3** Responsabilité sociale de l'entreprise
- 4** Avant-propos
- 5** Stratégie de durabilité
- 6** Matrice de matérialité et Objectifs de développement durable des Nations Unies
- 7** People
- 10** Planet
- 13** Performances environnementales
- 14** Jalons pour la mise en œuvre des principes directeurs environnementaux
- 15** Bilan écologique
- 18** Stratégie climatique conforme à l'horizon futur de 1.5°C
- 19** Profit

L'importance de la durabilité augmente et est solidement enracinée au sein d'APG|SGA

Les offres de publicité extérieure d'APG|SGA ouvrent la scène publique aux entreprises et aux institutions pour communiquer leurs messages et leurs préoccupations depuis plus de 123 ans. Ces prestations animent le paysage des villes et communes, ont une fonction d'information et de divertissement et, grâce à des contrats de collaboration et de concession à long terme, apportent une valeur ajoutée locale supplémentaire sous forme des recettes et de plus-values pour la collectivité, entre autres sous forme de redevances monétaires, de mobilier urbain ou d'affichage pour la culture. Nos engagements s'orientent vers la continuité et sont caractérisés par un esprit de partenariat ainsi qu'un horizon durable et à long terme.

Depuis des décennies, APG|SGA met l'accent sur la protection du climat et la réduction de l'impact environnemental. APG|SGA est donc sur la bonne voie pour mettre en œuvre l'Accord de Paris. Dans cet accord, presque tous les pays du monde se sont fixé pour objectif de limiter autant que possible l'augmentation de la température mondiale à 1.5°C. L'année dernière, malgré une nette augmentation de ses activités commerciales, APG|SGA a pu limiter l'augmentation des émissions de CO₂ à 2% et celle de l'impact environnemental total à 4%. Les raisons de cette évolution sont, outre la stratégie climatique mise en œuvre de manière systématique, des mesures volontaires et parfois radicales qui ont été appliquées dans le cadre de l'Alliance pour les économies d'énergie de la Confédération. Ces mesures ont été soutenues de manière solidaire par l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs, et nous les en remercions vivement.

Notre transparence en matière de mesures de protection du climat se reflète dans le CDP Score. Avec la note A-, APG|SGA compte parmi les entreprises qui jouent un rôle de premier plan selon ce rapport sur la protection du climat internationalement établi et reconnu. En 2023, nous voulons continuer à répondre aux exigences toujours plus élevées du CDP et obtenir à nouveau une excellente note.

La question de la durabilité prend de plus en plus d'importance. C'est pourquoi nous avons créé l'année dernière le poste de chef de la durabilité et l'avons confié à Andres Trautmann. Il est directement rattaché à l'ensemble de la direction d'entreprise et est responsable du développement et de la mise en œuvre de la stratégie de responsabilité sociale de l'entreprise.

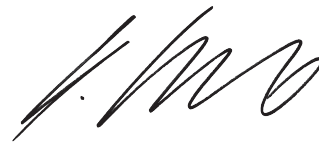
En 2023 également, des mesures ambitieuses sont prévues. Nous voulons exercer une influence accrue sur nos émissions indirectes et faire valider nos objectifs de réduction par la Science Based Target initiative (SBTi). Nous prévoyons en outre divers produits et services écologiques pour soutenir nos clients. Les points forts seront l'installation prévue de longue date d'une installation photovoltaïque sur le toit de notre siège à Zurich et la poursuite de l'extension de notre flotte à des voitures électriques

et des véhicules hybrides rechargeables. Cette installation photovoltaïque doit couvrir arithmétiquement les besoins en électricité de la flotte électrique et contribuer ainsi davantage à la réduction des émissions de CO₂.

Outre la protection du climat, nous nous sommes fixé d'autres objectifs dans le cadre de notre stratégie de durabilité globale : nous voulons en effet accorder une priorité plus élevée à la responsabilité dans les relations avec les fournisseurs et partenaires et mettre davantage en valeur les multiples compétences de notre personnel. Le présent rapport de durabilité vous fournit des informations détaillées concernant nos objectifs ambitieux et nos activités.

Pour APG|SGA, il ne constitue pas une simple obligation, mais une démarche qui nous tient à cœur et fait partie de l'ADN de l'entreprise. Fidèles à nos valeurs, nous assumons notre responsabilité et agissons en conséquence. Ainsi, nous nous réjouissons de communiquer également ces aspects non financiers de manière crédible et transparente. Dans ce contexte, pour l'élaboration de notre rapport de durabilité, nous nous alignons sur les lignes directrices du Global Reporting Initiative (GRI) et sur les Objectifs de développement durable des Nations Unies. Ainsi, nous suivons les principes d'établissement d'un rapport de durabilité évolutif et de qualité. J'espère que vous y trouverez un bon aperçu général de nos activités et que vous tiendrez également compte à l'avenir des aspects sociaux et environnementaux dans le cadre de vos décisions en matière de partenariats et d'investissements.

Avec nos salutations durables et chaleureusement affichées,
Markus Ehrle, CEO APG|SGA



Stratégie de durabilité

La responsabilité sociale de l'entreprise, ou la durabilité, est, avec l'enthousiasme, le partenariat, l'esprit d'entreprise, l'intégrité et la transparence, l'une des six valeurs qui figurent dans le code de conduite d'APG|SGA et qui est fortement ancrée dans le travail quotidien. Depuis plus de 15 ans, APG|SGA fait état de son engagement actif pour la protection de l'environnement. Depuis les rapports présentés à partir de 2018, la méthode initiale a été élargie de façon à mieux prendre en considération la vision d'ensemble de la responsabilité sociale de l'entreprise.

La stratégie de durabilité et la stratégie d'entreprise sont conformes à la mission d'entreprise d'APG|SGA qui se fonde sur la vision, le purpose, les promesses et les principes. Elle contribue à la réalisation des objectifs de durabilité des Nations Unies.

L'établissement de rapports s'appuie sur les lignes directrices du Global Reporting Initiative (GRI) et du CDP.

Mission d'entreprise

Vision « Nous voulons séduire les gens avec les meilleures solutions de communication dans l'espace public. »

Purpose	Promises	Principles
– Accent sur Out of Home Media – Durabilité et orientation vers la qualité – Exploitation des meilleurs emplacements – Utilisation des possibilités offertes par la technologie	– Respect des engagements envers les annonceurs, partenaires, collaborateurs, actionnaires, la société et l'environnement – Créativité, technologie et innovation au centre du positionnement et du portefeuille de produits et de services	– Collaboration, gestion et leadership fondés sur les valeurs enthousiasme, partenariat, esprit d'entreprise, intégrité, transparence et durabilité – Créer des expériences positives à chaque contact – Respect du code de conduite

Stratégie

Bases

People
– Collaborateurs – Annonceurs – Partenaires – Parties prenantes – Société
Planet
– Energie – Eau – Matières premières
Profit
– Actionnaires – Investissements – Contexte de marché – Approvisionnement – Logistique – Vente

Responsabilité sociale de l'entreprise

Employeur attrayant
Sécurité au travail
Responsabilité sociale
Gestion environnementale
Prestation environnementale
Approvisionnement durable
Infrastructure et processus
Conformité

Résultats

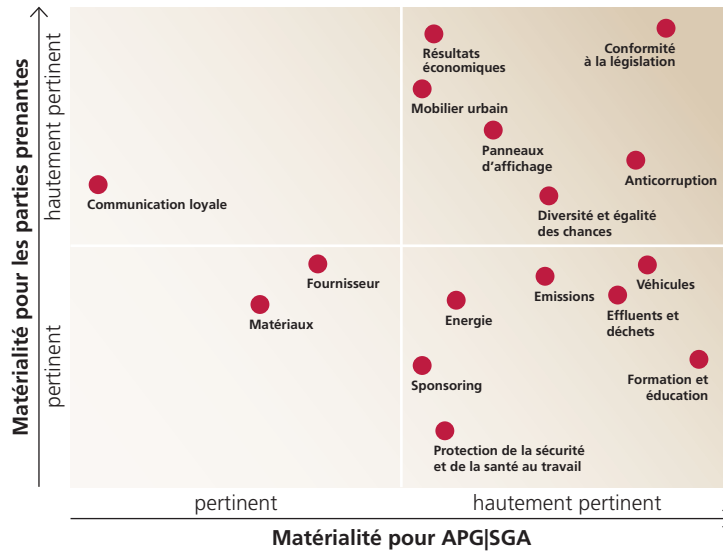
People
– Collaborateurs compétents et motivés – Environnement de travail sûr et sain – Degré de compétence élevé dans le domaine des médias – Partenariats solides – Partenaire commercial loyal – Contribution au bien commun
Planet
– Empreinte écologique réduite tout au long de la chaîne de valeur – Mise en œuvre systématique des conventions d'objectifs CO₂ avec la Confédération (AEnEC) – Supports/formes publicitaires utilisant les ressources de manière rationnelle
Profit
– Bonne évolution du chiffre d'affaires et rentabilité élevée – Financement solide – Politique en matière de dividende attrayante – Gouvernement d'entreprise exemplaire – Système de rémunération transparent – Produits, systèmes & services novateurs – Contribution à la société civile

Référence aux Objectifs de développement durable des Nations Unies



Matrice de matérialité et Objectifs de développement durable des Nations Unies

Matrice de matérialité



Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies (ONU) comprend 17 objectifs de développement durable (ODD) destinés à apporter aujourd'hui et à l'avenir des améliorations fondamentales aux conditions de vie de toutes les personnes et à protéger la planète Terre. APG|SGA y apporte sa contribution et se concentre sur les cinq objectifs énumérés ci-dessous.



- Une grande importance est attachée à l'égalité salariale entre les femmes et les hommes.
- Des formations initiales et continues individuelles sont encouragées pour garantir l'exercice des différents métiers de façon professionnelle, responsable et autonome.
- APG|SGA soutient la protection de la sécurité et de la santé au travail. Elle veille à la santé de ses collaboratrices et collaborateurs par la prévention.
- APG|SGA est un employeur attractif pour plus de 500 collaboratrices et collaborateurs. Elle est rentable et solide financièrement.
- Nous veillons à ce que nos produits soient sûrs s'ils ont été utilisés de façon responsable et appropriée et qu'ils ne présentent pas de danger pour les individus et l'environnement. Nous atteignons ce but par des améliorations constantes et une information continue.



- Pour APG|SGA, un approvisionnement durable signifie l'achat de biens et de services respectueux de l'environnement et produits dans des conditions de travail justes. A cet égard, les critères et aspects sociaux et écologiques occupent la première place.
- Lors de la mise au point de produits, de l'optimisation de produits et du lancement d'innovations, nous misons sur des procédés et des technologies efficaces. Ceci est à la fois bénéfique à l'entreprise et à l'environnement.
- Une infrastructure moderne pour les processus logistiques nous permet d'offrir des solutions innovantes et souples pour répondre à des exigences changeantes.



- Par la qualité durable de nos produits et services, nous soutenons les villes et les communes dans la réalisation de leurs objectifs énergétiques.
- Nous prenons très au sérieux notre engagement pour une transition énergétique efficace et une utilisation parcimonieuse des ressources et nous l'étendons à tous nos domaines d'activité.



- APG|SGA s'engage activement en faveur de deux cibles précises, à savoir la réduction de la consommation d'énergie et la baisse des émissions de CO₂.
- Nous adoptons un comportement exemplaire dans le domaine énergétique et soutenons le recours à des systèmes de propulsion alternatifs pour nos véhicules commerciaux ainsi que l'utilisation d'énergies renouvelables dans l'exploitation de nos formes de publicité fonctionnant à l'électricité.
- Nous remplaçons les matières premières fossiles par des matières premières renouvelables partout où cela est judicieux du point de vue technique, économique et écologique.



- Respect et mise en œuvre des lignes directrices en matière de lutte contre la corruption et les pots-de-vin.
- La Mission d'entreprise d'APG|SGA détermine notre action. Nous respectons les dispositions légales et les règlements internes.
- Nous contribuons à l'information politiquement indépendante et publique de la population.

People

Modules et orientation générale

Employeur attrayant

APG|SGA s'engage en faveur d'emplois attrayants et durables dans un environnement de travail exigeant et soutient ses employées et employés.

Faits et réalisations saillants en 2022

- **Valeurs** : le personnel agit au quotidien selon les valeurs du code de conduite. Pour approfondir ces valeurs, un échange a eu lieu dans l'ensemble de l'entreprise, qui a permis d'aborder chacune des valeurs à différents niveaux.
- **Formation initiale et continue** : le personnel bénéficie d'une formation, d'un perfectionnement et d'un soutien spécifiques.
- Fin 2022, APG|SGA employait au total 7 apprentis.
- **Culture de direction** : le programme de développement du potentiel (PEP) a été mené avec 10 collaboratrices et collaborateurs. Certains participants ont ensuite assumé de nouvelles fonctions (de direction) au sein d'APG|SGA.
- **Réintégration** : APG|SGA s'engage de manière proactive à réintégrer des personnes qui ont subi une maladie ou un accident. L'objectif vise la stabilisation sociale des personnes touchées.
- **Culture du retour d'information** : une enquête a été menée auprès du personnel sur le thème de la sécurité psychologique et des mesures ont été prises.
- L'organe de réflexion, composé de divers membres, se réunit régulièrement pour communiquer à la direction d'entreprise, en temps voulu et de manière systématique, les préoccupations et les idées du personnel.
- **Politique de rémunération** : APG|SGA offre une rémunération juste, conforme au marché et fondée sur la productivité. L'égalité salariale entre les sexes a été contrôlée par la SGS (Société Générale de Surveillance SA) et a reçu le certificat Fair-ON-Pay+
- **Avantages accessoires** : le personnel bénéficie de rabais, d'offres et d'avantages accessoires conformes aux critères actuels. Il peut désormais acheter deux semaines de congés supplémentaires par an à des conditions avantageuses.

Perspectives 2023–2027

- Les divers outils de retour d'information (enquête sur la satisfaction des collaborateurs, évaluation des supérieurs hiérarchiques, convention d'objectifs/évaluation des objectifs) permettent de tenir compte des valeurs mises en œuvre.
- Un nouveau guide sur le langage tenant compte de la perspective de genre sera adopté.
- Par une offre de formation comprenant des formations professionnelles et des stages, les besoins en personnel qualifié seront couverts à long terme.
- L'évaluation annuelle linéaire des collaboratrices et collaborateurs est remplacée par un échange de commentaires mutuel.
- Les mesures d'amélioration résultant de l'enquête auprès du personnel et de l'organe de réflexion sont mises en œuvre.
- Examen régulier des avantages accessoires existants et élargissement de l'offre.

People

Modules et orientation générale

Sécurité et santé au travail

APG|SGA soutient une culture de la sécurité à un niveau élevé. La prévention permet de veiller à la santé des collaboratrices et collaborateurs.

Faits et réalisations saillants en 2022

- En 2022, APG|SGA a continué de mettre en œuvre le système et les méthodes de la Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail (CFST).
- Formation de tous les afficheurs dans le domaine de la sécurité/santé au travail dans toutes les unités d'exploitation.
- **Accident/maladie** : en 2022, 98% des collaboratrices et collaborateurs n'ont pas eu de jours d'absence pour accident professionnel. Les jours d'absence dans toute l'entreprise ont légèrement augmenté par rapport à 2021, en raison d'accidents et maladies non professionnels.
- **Climat et équipement des locaux** : des mesures du climat intérieur ont été effectuées en 2022 afin d'apporter les mesures d'amélioration appropriées.
- Pour améliorer la protection contre le bruit dans les bureaux paysagers, des aménagements structurels ont été réalisés sur le site de Zurich.
- D'autres sites ont été équipés de bureaux réglables en hauteur.
- **Sécurité des bâtiments/du travail et protection incendie** : les sites de Neuchâtel, Lugano et Lucerne ont été audités à l'aide des fiches de contrôle MSST.

Perspectives 2023–2027

- Formation des conducteurs de véhicules commerciaux pour encourager l'anticipation dans la conduite et la prévention des accidents par le biais de l'apprentissage.
- A partir de 2023, des ateliers de formation seront organisés pour détecter précocement d'éventuels problèmes de santé.
- Des mesures visant à améliorer la protection contre le bruit et la qualité de l'air sur le lieu de travail seront régulièrement examinées dans les années à venir.
- En 2023, des audits de la sécurité des bâtiments/du travail et de la protection incendie sont prévus à Berne, Saint-Gall et Zurich. Le concept de sécurité élaboré pour le site de Zurich sera repris pour d'autres sites.

Responsabilité sociale

APG|SGA assume sa responsabilité sociale au sein de la société.

- Le sponsoring d'affichage a permis de soutenir à hauteur de plusieurs millions de CHF en valeur média des organisations à but non lucratif et des manifestations culturelles et sportives.
- Fabrication des fixations de supports publicitaires par une institution sociale.
- Acquisition d'articles ménagers pour les immeubles d'APG|SGA auprès d'un atelier de la Fédération suisse des aveugles et malvoyants.
- A l'occasion d'un don annuel, une organisation d'utilité publique sera soutenue.

- Poursuite des activités de sponsoring d'affichage en faveur de la société suisse.
- Poursuite des partenariats avec des institutions sociales dans le domaine des acquisitions.

Collaboratrices et collaborateurs APG|SGA

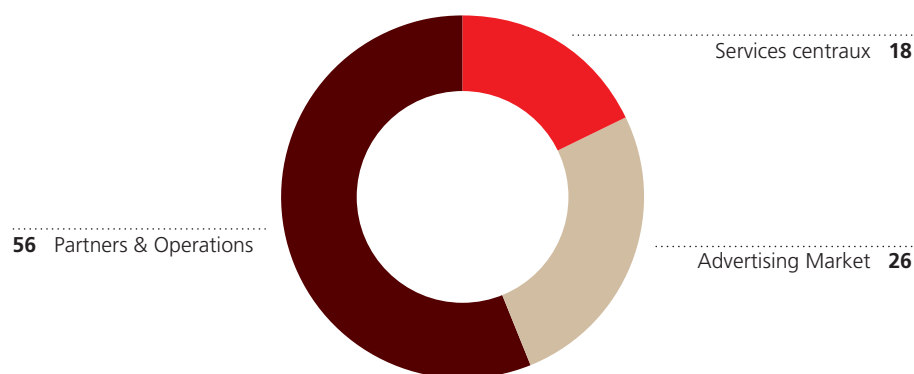
Etat au 31.12.2022

	2022	2021
Total¹	481	483
Par pays		
Suisse	438	436
Serbie	43	47
Selon caractéristiques		
Hommes, en %	71	70
Femmes, en %	29	30
Postes à temps plein (90–100%), en %	79	78
Postes à temps partiel (<90%), en %	21	22
Apprentis et stagiaires ²	7	9

¹ Base : équivalent plein temps 100%, pourcentages arrondis, sans apprentis et stagiaires

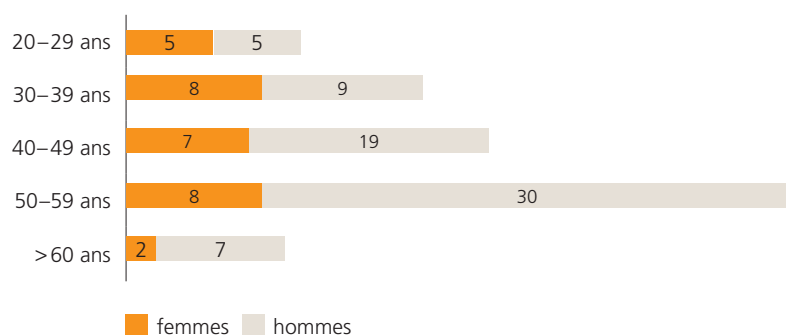
² Suisse, APG|SGA : commerce 6, logistique 1, informatique 0

Collaboratrices et collaborateurs APG|SGA Suisse, par domaine d'activité en pourcentage



Structure des âges

en pourcentage, sans apprentis et stagiaires



Planet

Modules et orientation générale

Gestion environnementale

APG|SGA conçoit la gestion environnementale comme un processus permanent dans lequel l'identification des atteintes à l'environnement, la planification de mesures, le pilotage/contrôle et si nécessaire les adaptations sont des éléments constitutifs essentiels.

Faits et réalisations saillants en 2022

- Le sujet « environnement » est régulièrement examiné par la direction d'entreprise et le Conseil d'administration. Les objectifs sont approuvés par ces organes, qui en examinent en détail la mise en œuvre.
- Les objectifs de la direction d'entreprise comprennent les objectifs en matière de responsabilité sociale de l'entreprise.
- Création d'un nouveau poste de direction de la durabilité avec la responsabilité générale de la stratégie RSE et de sa mise en œuvre.
- Les objectifs concrets de réduction des émissions et la trajectoire de réduction correspondante influencent la prise de décision dans les activités opérationnelles.

Perspectives 2023–2027

- Vérification permanente des modules et objectifs définis.
- Communication régulière aux collaboratrices et collaborateurs ainsi qu'aux parties prenantes des performances environnementales obtenues.
- Examen régulier de la durabilité par la direction d'entreprise et le Conseil d'administration.
- Poursuite du développement de la stratégie RSE et création d'un comité RSE.

Prestation environnementale

APG|SGA contribue activement à la protection du climat et réduit les émissions de CO₂ systématiquement et au-delà des limites légales.

- **Impact environnemental total** : par rapport à 2021, l'impact total sur l'environnement a augmenté de 4% et les émissions de gaz à effet de serre de 2% (nouveau calcul à partir de 2021 avec ecoinvent v3.91). Le nombre d'affiches posées a augmenté de 11% par rapport à l'année précédente.
- **Consommation d'énergie** : la consommation d'énergie a été réduite de 1% par rapport à 2021 grâce à des mesures d'économie et à des mesures structurelles.
- Participation à l'Alliance pour les économies d'énergie de la Confédération.
- **Trafic** : par rapport à 2021, la consommation de carburant a augmenté de 11% car la pandémie de Covid-19 n'a plus eu autant de répercussions sur les activités et le trafic commerciaux.
- **Électricité** : la consommation d'électricité a diminué de 1% par rapport à 2021.

- Réalisation des objectifs climatiques et environnementaux conformément à la trajectoire de réduction.
- Optimisation énergétique dans les biens immobiliers d'APG|SGA et réduction de la consommation d'énergie des supports publicitaires.
- Les véhicules nouvellement acquis répondent aux exigences environnementales internes.
- A Zurich, une installation photovoltaïque sera installée en 2023 afin d'assurer une alimentation électrique quasi autonome du site. Des installations photovoltaïques sont prévues à Lausanne et Wallisellen.
- Les supports publicitaires d'APG|SGA sont continuellement mis à niveau pour intégrer les nouvelles technologies.

Planet

Modules et orientation générale

Faits et réalisations saillants en 2022

Perspectives 2023–2027

- **Énergie de chauffage** : la consommation d'énergie de chauffage a encore diminué par rapport à 2021 en raison des adaptations techniques réalisées et des mesures d'économie d'énergie.
- **Élimination des déchets** : par rapport à l'exercice précédent, le total des déchets est resté constant en 2022.
- **Matériaux** : la consommation de matériaux a augmenté de 9% au cours de la même période. Cela s'explique par une augmentation du nombre d'affiches posées.
- **CDP Score** : dans la catégorie Climate Change de l'Organisation internationale de protection du climat CDP, APG|SGA a obtenu la note A- en 2022, ce qui la place en bonne position par rapport à des entreprises renommées cotées en bourse.
- APG|SGA s'oriente vers des objectifs climatiques internes fondés sur des bases scientifiques et alignés sur l'horizon futur de 1.5°C.
- Entre 2023 et 2027, d'autres mesures sont prévues pour réduire la consommation d'énergie de chauffage. Des mesures d'isolation sur les bâtiments d'Aarau et de Lausanne doivent permettre d'améliorer l'efficacité énergétique.
- Taux de recyclage de plus de 90% pour les déchets d'affiches.
- Amélioration de l'efficacité des matériaux et utilisation de produits à longue durée de vie.
- Poursuite de la participation au reporting CDP et examen d'autres affiliations, certifications et labels. Partout où cela est possible, APG|SGA n'achètera pas de certificats environnementaux ou de compensations, mais investira dans ses propres projets environnementaux et mesures de réduction.
- Les objectifs climatiques conformes à l'horizon futur de 1.5°C sont validés par SBTi :
 - complément des objectifs Scope 1+2 par les objectifs Scope 3 ;
 - d'ici à 2035 réduction à « 0 net ».

Planet

Modules et orientation générale

Approvisionnement durable

APG|SGA définit des normes pour une production respectueuse de l'environnement et socialement responsable.

Faits et réalisations saillants en 2022

- **Réduction des émissions de CO₂** : fixation de la réduction des émissions de CO₂ à 118 g CO₂/km selon la norme WLTP (Worldwide Harmonized Light-Duty Vehicles Test Procedure) lors de l'acquisition de nouvelles voitures.
- **Flotte écologique** : outre la flotte fonctionnant au gaz, des véhicules hybrides et électriques ont à nouveau été achetés en 2022. De plus, des stations de recharge pour véhicules électriques supplémentaires ont été installées.
- **Électricité écologique** : achat de 100% de courant écologique (naturemade star) pour la publicité lumineuse et les immeubles commerciaux.
- **Technologie à efficacité énergétique accrue** : en 2022, environ CHF 80 000 ont été investis dans le passage à la technologie LED.
- **Vêtements de travail** : lors de l'achat de vêtements de travail, tous les produits sont certifiés par les labels Fair Wear et OEKO-TEX® Standard 100.
- **Fournisseurs** : des échanges réguliers ont lieu avec les fournisseurs sur les améliorations à apporter à une chaîne d'approvisionnement durable.

Perspectives 2023–2027

- Encouragement d'autres systèmes de propulsion des véhicules.
- Concept global pour l'eMobilité chez APG|SGA dans la gestion de flotte.
- En 2023, la phase de test des véhicules électriques se poursuivra afin d'assurer la conversion systématique de l'ensemble de la flotte.
- Poursuite de la transition vers une consommation d'électricité d'APG|SGA à 100% écologique.
- Conversion à la technologie LED d'une valeur de CHF 150 000.
- Introduction de questionnaires de déclaration et d'audits dans la chaîne d'approvisionnement.
- Introduction d'un code de conduite pour les fournisseurs.

Performances environnementales

Chiffres clés¹

¹ Entreprises enregistrées : APG|SGA SA & APG|SGA Société Générale d’Affichage SA

		2018	2019	2020	2021	2022	Variation 2022/2021
--	--	------	------	------	------	------	------------------------

Consommation d’énergie totale

Total	MWh	10 105	10 422	9 683	9 703	9 563	–1%
-------	-----	--------	--------	-------	-------	-------	-----

Trafic

Carburant ²	en 1000l	431	419	349	315	349	+11%
	l/100 km	7.70	7.64	7.40	7.55	7.75	+3%
Trafic professionnel	millions km	5.60	5.49	4.72	4.18	4.51	+8%
Trafic pendulaire ³	millions km	0.62	0.63	0.50	0.64	1.59	+151%

² Convertie en litres d’essence (équivalent essence)

³ Depuis 2022, nouveau relevé du trafic pendulaire, TP inclus

Electricité

Total	MWh	4 134	4 427	4 449	4 545	4 503	–1%
Bâtiments ⁴	MWh	672	659	615	615	590	–4%
Caissons lumineux	MWh	2 114	2 017	1 890	1 789	1 752	–2%
Parkings ⁵	MWh	106	103	87	84	105	+25%
Publicité numérique ⁶	MWh	1 242	1 648	1 857	2 058	2 057	0%
Part éco-courant, bâtiments incl.		100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	0%

⁴ Externalisation des centres informatiques 2018

⁵ Réduction des surfaces & optimisation énergétique 2018

⁶ Développement continu de l’offre numérique

Energie de chauffage

Mazout	en 1000l	68	66	52	55	49	–12%
Gaz naturel	MWh	1 465	1 540	1 455	1 638	1 277	–22%
Chaleur ⁷	MWh		71	162	168	195	+17%

⁷ Depuis 2019 chauffage à distance sur les sites de Lausanne et Bâle

Elimination des déchets

Déchets d’incinération	t	75	69	76	66	40	–39%
Eaux usées	m ³	9 040	8 729	7 809	7 822	7 180	–8%
Papier en recyclage	t	366	372	342	341	363	+6%

Matériaux⁸

Antigel	t	2.35	1.45	3.45	1.45	2.35	+62%
Colle	t	26	22	14	16	21	+36%

⁸ En fonction des besoins et des sources d’approvisionnement

Emissions de gaz à effet de serre (équivalent CO₂)⁹

Bilan principal	kg/affiche	0.83	0.79	0.77	0.79	0.80	+1%
Scope 1+2 ¹⁰	kg/affiche	0.65	0.62	0.61	0.63	0.55	–11%
Bilan global ¹¹	kg/affiche	1.37	1.31	1.28	1.32	1.34	+1%

⁹ Equivalent CO₂ : unité servant à mesurer le potentiel d’effet de serre des gaz présents dans l’atmosphère terrestre tels que le méthane (CH₄), le protoxyde d’azote (N₂O), les CFC/HFC ou encore l’hexafluorure de soufre (SF₆). L’impact du dioxyde de carbone sur l’effet de serre est utilisé comme valeur de référence.

¹⁰ Scope 1 : Les émissions proviennent de sources d’émissions au sein de l’entreprise, par exemple des installations de chauffage et des véhicules appartenant à l’entreprise. Scope 2 : Les émissions sont générées par la production d’énergie achetée à l’extérieur. Il s’agit principalement de l’électricité et de la chaleur provenant de services énergétiques.

¹¹ Bilan global moins Scope 1+2 = Scope 3. Scope 3 comprend toutes les autres émissions indirectes qui se produisent dans la chaîne de valeur d’une entreprise (par exemple lors de l’achat de matériaux).

Impact environnemental¹²

Bilan principal	kUCE/affiche	1.53	1.50	1.56	1.64	1.27	–23%
Bilan global	kUCE/affiche	3.05	2.93	3.00	3.09	2.77	–10%

¹² kUCE = 1 000 unités de charge écologique (UCE) ou éco-points

Affiches

Nombre	F4	2 027 972	2 081 834	1 791 290	1 663 331	1 849 474	+11%
--------	----	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	------

Jalons pour la mise en œuvre des principes directeurs environnementaux

Jalons APG|SGA

- 2022** Création du poste de chef de la durabilité
- 2019** Premiers raccordements aux réseaux de chauffage urbain et introduction d'objectifs climatiques à moyen et long terme scientifiquement fondés alignés sur l'horizon futur de 1.5°C.
- 2017** Transformation de la mesure de la performance environnementale en mesure de la durabilité par l'ajout d'indicateurs sociaux et sociétaux
- 2016** Stratégie d'acquisition interne pour les supports publicitaires numériques (efficacité énergétique). Mise à niveau avec les « ePanels » de dernière génération induisant une économie de 80 %
- 2014** 100 % d'éco-courant « naturemade star » pour les bâtiments: la consommation totale d'électricité d'APG|SGA est couverte à 100 % par de l'éco-courant
- 2013** Optimisation des concepts lumineux actuels dans les supports publicitaires
- 2012** Le courant des bâtiments provient à 100 % d'énergies renouvelables : celles-ci ouvrent désormais la consommation totale d'électricité d'APG|SGA
- 2008** 100 % d'éco-courant pour les supports publicitaires lumineux; l'environnement fait la une du rapport de gestion
- 2005** Première édition du dossier annuel «Faits et chiffres»
- 2004** Lancement des opérations d'assainissement thermique des bâtiments
- 2003** Premier rapport environnemental
- 2002** Acquisition des premiers véhicules hybrides, début des transformations sur d'anciens caissons lumineux pour accroître l'efficacité énergétique
- 2001** Premier rapport intermédiaire, instauration du recyclage systématique des déchets d'affiches
- 2000** Adoption de la Charte environnementale intégrant une dimension majeure: « Nous réduisons les nuisances environnementales au-delà des prescriptions légales sur l'ensemble de la chaîne de création de valeur, dans le respect des principes fondamentaux: inhibition, réduction, valorisation »
- 1999** Introduction de la comptabilité énergétique, acquisition des premiers véhicules à gaz, premiers cours Eco-Drive

Principes directeurs environnementaux d'APG|SGA

La gestion respectueuse et responsable des ressources naturelles est une évidence pour nous. Nous assumons notre responsabilité écologique au quotidien : au service de nos partenaires et dans l'intérêt de notre média.

Nous avons pour objectif de faire partie des meilleurs en matière d'environnement – aujourd'hui et à l'avenir.

Gestion de l'environnement

Nous surveillons et contrôlons régulièrement l'évolution de notre performance environnementale et formulons des objectifs à court et à long terme en conséquence. Nous planifions et mettons en œuvre des mesures d'amélioration continue avec nos collaborateurs.

Nous analysons systématiquement l'impact environnemental de nos activités, produits et matériaux et nous sensibilisons nos collaboratrices, nos collaborateurs et nos partenaires sur cette base pour qu'ils adoptent une attitude respectueuse de l'environnement.

Grâce à une communication franche et transparente, nous entretenons un dialogue ouvert avec notre personnel, nos clients, les autorités, nos investisseurs et les autres parties prenantes au sujet de nos critères environnementaux.

Impact environnemental

Nous réduisons, dans la mesure du possible, l'impact environnemental de notre entreprise au-delà des prescriptions légales tout au long de la chaîne de création de valeur.

Nous analysons de façon active et permanente les multiples prescriptions des législateurs et des autorités et considérons leur respect comme une exigence minimale et évidente.

Approvisionnement durable

Nous sommes conscients que des solutions de publicité extérieure optimales sur le plan écologique ne peuvent être réalisées qu'en collaboration avec nos partenaires commerciaux. C'est pourquoi nous défendons les produits respectueux de l'environnement dans le dialogue avec nos clients et fournisseurs.

Dans notre écologie d'entreprise, nous misons résolument et autant que possible sur l'emploi de matériaux et de technologies respectueux de l'environnement, par exemple en achetant des appareils à faible consommation d'électricité ou en utilisant des carburants et des systèmes de motorisation alternatifs.

Bilan écologique

L'impact environnemental par comparaison avec les émissions de gaz à effet de serre

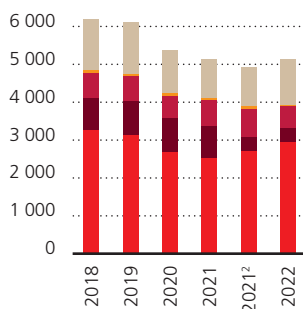
L'écobilan continue de montrer une tendance positive en comparaison sur cinq ans. Par rapport à 2018, nous avons pu réduire notre impact environnemental de 17%. Après la pandémie de Covid-19, les activités d'affichage ont été nettement plus soutenues, ce qui a entraîné une augmentation des kilomètres parcourus. C'est pourquoi la charge environnementale restée constante par rapport à l'année précédente (+4% pour le nouveau calcul 2021 avec v3.91) peut être considérée comme positive. L'optimisation des installations de chauffage et diverses mesures d'économie

d'énergie et d'électricité ont pratiquement compensé les effets négatifs de l'augmentation des dépenses de matériel et du trafic commercial. Toutes les catégories ont contribué à l'évolution de -17% depuis 2018, notamment les transports -10% et l'électricité -56%. L'impact environnemental par affiche a diminué de 9% depuis 2018. Toutes les catégories ont à nouveau contribué à ce changement : trafic -1%, électricité -52%, chauffage -4%, élimination des déchets -42% et matériaux -3%. L'augmentation des formes publicitaires numériques durant cette période relativise la pertinence de ce chiffre-clé, car l'augmentation de la consommation d'électricité est attribuée aux affiches collées.

Comparaison sur 5 ans¹

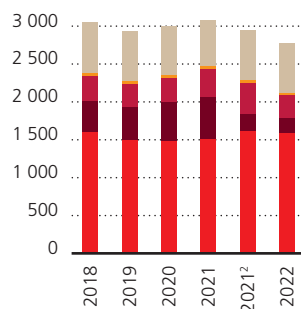
Impact environnemental APG|SGA

en millions d'UCE



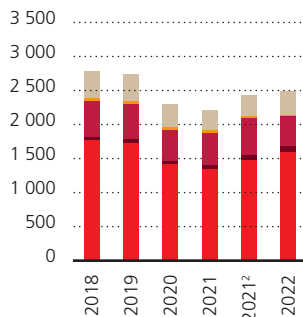
Impact environnemental par affiche

en UCE



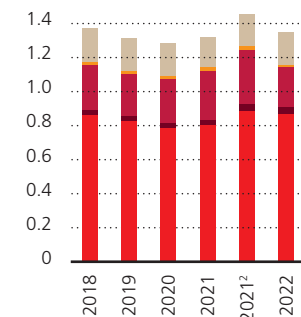
Emissions de gaz à effet de serre APG|SGA

en t équivalent CO₂



Emissions de gaz à effet de serre par affiche

en kg CO₂-équivalent



■ Matériaux
■ Élimination des déchets
■ Chauffage
■ Électricité
■ Trafic

¹ Depuis 2016, les processus d'arrière-plan sont basés sur la version ecoinvent 3 (version la plus récente : v3.91). Calcul de l'impact environnemental : 2018–2021 v3.8, 2022 v3.91 ; méthode UBP2021. Calcul des émissions de gaz à effet de serre : 2018 v3.5, 2019 v3.6, 2020 v3.71, 2021 v3.8, 2022 v3.91. Méthodes : 2018–2021 GIEC2013, 2022 GIEC2021.

L'UCE³, indicateur de l'impact environnemental

Les comparaisons avec des produits ou activités connus sont utiles pour évaluer l'impact environnemental d'APG|SGA. Par exemple :

- 100 km en voiture (7 l d'essence/100 km) : 51 500 UCE
- 100 km en train régional des CFF : 5 600 UCE
- 2 heures de télévision (mix électrique suisse) : 24 UCE
- 2 heures de télévision (énergie nucléaire suisse) : 63 UCE
- 1 kg de papier pour impression : 4 100 UCE

Emissions de gaz à effet de serre en équivalent CO₂

L'évaluation des émissions de gaz à effet de serre ne fait pas non plus partie des connaissances courantes. Afin de rendre les émissions de gaz à effet de serre publiées également compréhensibles, nous les exprimons pour les mêmes produits et activités que pour les exemples des UCE ci-dessus :

- 100 km en voiture (7 l d'essence/100 km) : 30.2 kg éqCO₂
- 100 km en train régional des CFF : 1 kg éqCO₂
- 2 heures de télévision (mix électrique suisse) : 0.004 kg éqCO₂
- 2 heures de télévision (énergie nucléaire suisse) : 0.002 kg éqCO₂
- 1 kg de papier pour impression : 1 kg éqCO₂

² Calculé avec v3.91

³ UCE2021, impact environnemental : Eco-facteurs Suisse 2021 selon la méthode de la saturation écologique. Bases méthodologiques et application à la Suisse, Office fédéral de l'environnement (OFEV), Connaissance de l'environnement n° 2121, Berne, 2021.

Planifier les objectifs environnementaux et en mesurer les résultats

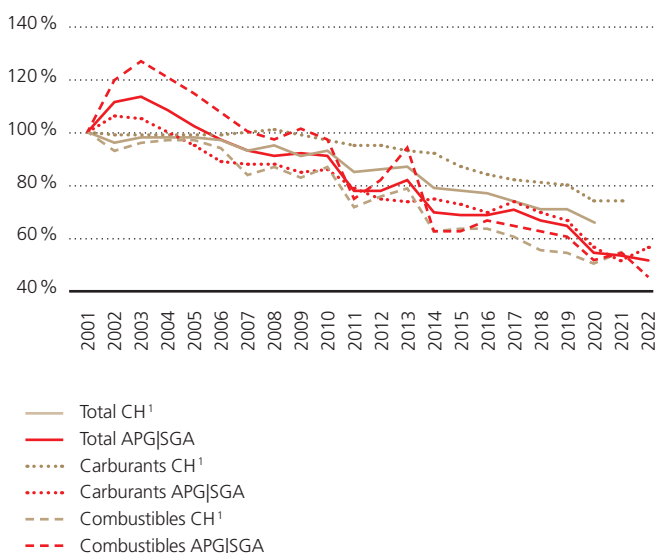
APG|SGA attache la plus grande importance à l'utilisation efficace de l'énergie. Si des sources d'énergie renouvelables sont disponibles, elles sont aussi utilisées. La totalité de l'électricité consommée par l'entreprise provient déjà depuis 2012 de sources écologiques. En ce qui concerne les véhicules, une part considérable de la flotte fonctionne au gaz naturel et une partie au bio-gaz. Le gaz en tant que carburant ne rejette pas uniquement moins de CO₂, mais il émet aussi moins de substances nocives pour la santé, comme les particules fines. Dans le domaine de l'électromobilité, un concept global est mis en œuvre avec des véhicules électriques de test et des stations de recharge.

Aperçu des performances des véhicules¹

¹ Les chiffres de référence de 2022 seront mis à jour pour les deux graphiques quand les données seront disponibles.

Emissions directes de CO₂ au niveau de la Suisse et d'APG|SGA depuis 2001²

² La comparaison des indicateurs indexés se fonde sur : CH CO₂ par habitant, APG|SGA CO₂ par collaborateur



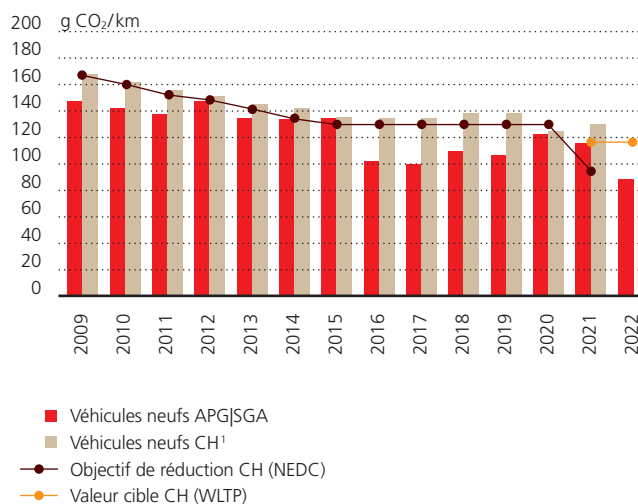
Outre la réalisation de ses propres objectifs, la comparaison avec l'évolution au niveau national est également pertinente. APG|SGA tient le cap par rapport à la Suisse en ce qui concerne les émissions directes de CO₂, dispose d'une nette longueur d'avance sur le plan des carburants et se situe désormais presque à égalité en matière de combustibles.

En 2022, les véhicules achetés respectent la limite de CO₂ fixée par l'entreprise

En 2015, APG|SGA avait pour la première fois fixé une limite de CO₂ pour l'acquisition de nouveaux véhicules. Celle-ci correspondait à la législation suisse et était de 130 g de CO₂/km. En 2016, APG|SGA a durci les directives internes concernant les objectifs de réduction. La nouvelle limite d'ici à 2023 a été fixée à 95 g de CO₂/km. Selon la norme d'essai WLTP, la valeur cible précédente correspond désormais à 118 g de CO₂/km. Le développement constant de la technologie de propulsion répond à ces exigences strictes. Comme il n'a fallu acheter qu'un petit nombre de nouveaux véhicules en 2022, tous les véhicules ont pu respecter la valeur limite.

Trajectoire de réduction des émissions de CO₂ de nos véhicules

Jusqu'en 2019 selon NEDC (95g/km) et à partir de 2020 selon la nouvelle méthode de mesure WLTP (118g/km), ce qui correspond également à la trajectoire de réduction valable à partir de 2021.



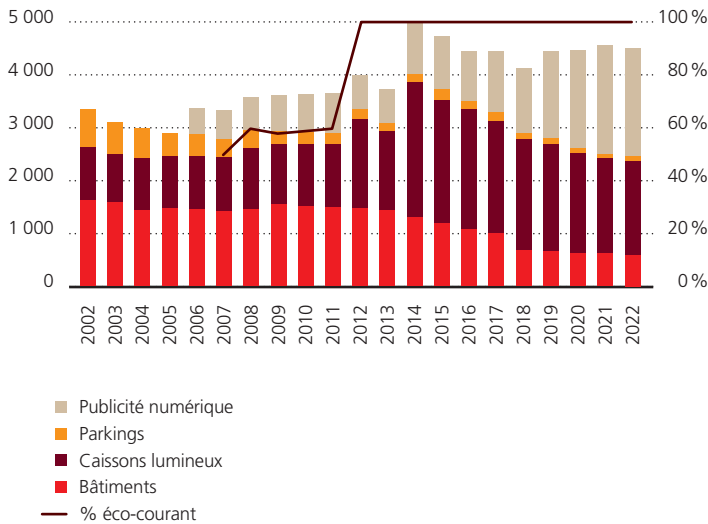
En ce qui concerne les véhicules, APG|SGA se démarque aisément dans le domaine des émissions de CO₂. La différence par rapport à la Suisse est considérable. APG|SGA poursuivra donc son orientation vers l'acquisition de véhicules à faible consommation. APG|SGA apporte ainsi une contribution essentielle à l'encouragement de technologies de propulsion innovantes.

Evolution consommation/économie d'électricité

La hausse de la consommation d'électricité due aux nouvelles offres n'a pas engendré une augmentation proportionnelle de l'impact environnemental. Cela a été rendu possible grâce à l'achat exclusif d'électricité verte depuis 2012. Le lancement simultané d'une opération d'optimisation du concept d'éclairage des supports publicitaires lumineux a produit l'effet escompté. En 2022, des coupures et d'autres mesures d'économie d'énergie à court terme ont eu un effet supplémentaire à partir d'octobre. Ces mesures ont été décidées en raison de la situation de pénurie énergétique et faisaient partie de notre contribution volontaire en tant que membre de l'Alliance pour les économies d'énergie.

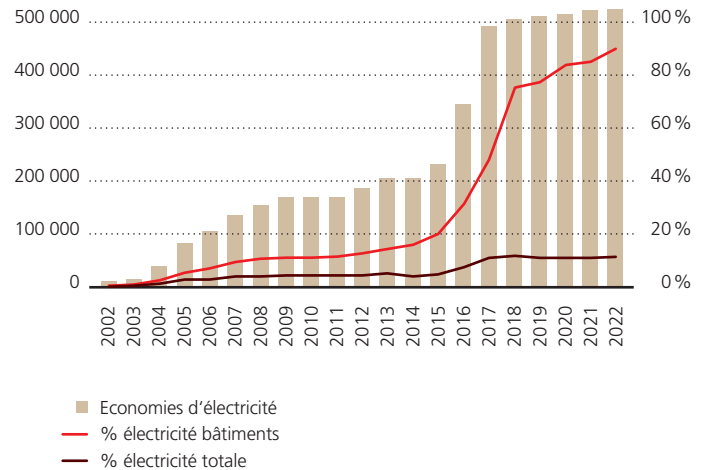
Consommation d'électricité APG|SGA 2002–2022

en kWh (à gauche), achat d'éco-courant en % (à droite)



Economies d'électricité par l'optimisation du concept d'éclairage des supports publicitaires lumineux

en kWh (à gauche), en % de la consommation totale d'électricité resp. du courant des bâtiments (à droite)



Stratégie climatique conforme à l'horizon futur de 1.5°C

CDP Score Climate Change 2022¹: note A-

Dans le CDP Score sur la transparence en matière de protection du climat, APG|SGA se situe toujours, avec la note A-, parmi les meilleures entreprises renommées cotées en bourse en comparaison nationale et internationale. Cette note représente une amélioration par rapport à l'année précédente. Diverses mesures doivent contribuer à répondre aux exigences croissantes du CDP l'année prochaine également.

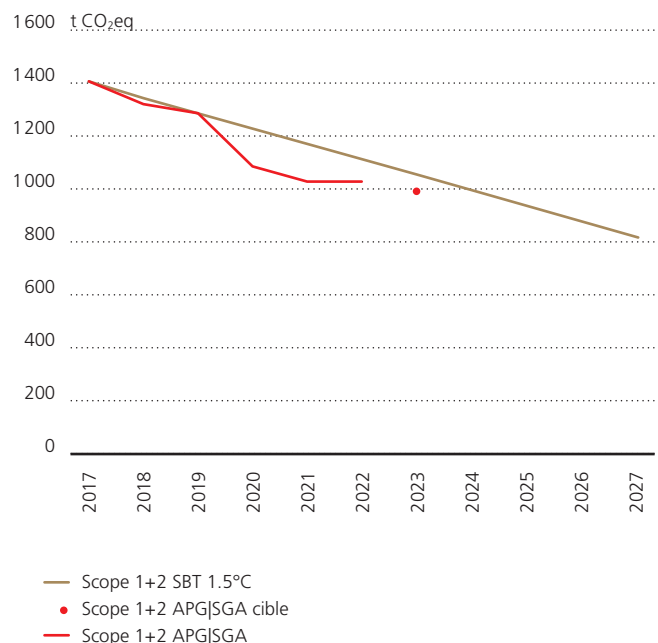
En 2019, APG|SGA a adapté sa stratégie climatique à l'Accord de Paris et a mis ses objectifs climatiques existants en conformité avec l'horizon futur de 1.5°C. Pour cela, des objectifs climatiques scientifiquement fondés à moyen et à long terme ont été définis en ce qui concerne les émissions directes (Scope 1) et les émissions résultant de l'énergie achetée (Scope 2) : d'ici à 2023, APG|SGA vise une réduction absolue de 30% par rapport à 2017 et une valeur nette de zéro pour 2035. La signature de la SBTi Commitment Letter a souligné une fois de plus ces ambitions.

APG|SGA et l'horizon futur de 1.5°C

APG|SGA se rapproche de l'objectif intermédiaire 2023

L'objectif intermédiaire 2023 pour les Scopes 1+2² exige une réduction d'environ 420 tonnes d'éqCO₂ par rapport à 2017. Avec un total de 385 tonnes de réduction des émissions de CO₂ (depuis 2017), APG|SGA est dans la dernière ligne droite. L'objectif de réduction annuelle de 70 tonnes d'éqCO₂ a été dépassé au cours des deux années précédentes, notamment grâce à la réduction des activités commerciales due à la pandémie de Covid 19. En 2022, bien que les activités commerciales se soient normalisées, les émissions « Scope 1+2 » ont pu être légèrement réduites grâce à diverses mesures d'économie d'énergie et à des investissements dans des technologies moins gourmandes. Ainsi, APG|SGA se trouve toujours sur la trajectoire cible.

Emissions de gaz à effet de serre mesurées en comparaison avec les trajectoires de réduction cibles scientifiquement fondées



¹ Le CDP met à la disposition des entreprises dans le monde entier un système d'évaluation qui leur permet de mesurer et de communiquer de façon transparente les incidences climatiques. Il vérifie les informations soumises par les entreprises et détermine leur CDP Score Climate Change. Celui-ci est attribué chaque année sur une échelle de A (meilleure note) à D-.

² Scope 1 : Les émissions proviennent de sources d'émissions au sein de l'entreprise, par exemple des installations de chauffage et des véhicules appartenant à l'entreprise.

Scope 2 : Les émissions sont générées par la production d'énergie achetée à l'extérieur. Il s'agit principalement de l'électricité et de la chaleur provenant de services énergétiques.

Profit

Modules et orientation générale

Faits et réalisations saillants en 2022

Perspectives 2023–2027

Pérennité de l'entreprise

Une rentabilité optimale est le fondement de la pérennité et de la compétitivité de l'entreprise.

- Durant l'exercice 2022, le groupe APG|SGA a dégagé un EBIT de CHF 29.4 millions et un résultat net du groupe de CHF 23.4 millions.
- Le cash flow provenant des activités d'exploitation s'est élevé à CHF 18.3 millions.

- APG|SGA reste déterminée à poursuivre systématiquement les objectifs définis. Toutes les décisions sont prises aux fins de la réussite à long terme de l'entreprise.

Politique attrayante pour les actionnaires

APG|SGA vise un rendement attrayant pour les actionnaires et verse des dividendes appropriés qui correspondent au cours des affaires.

- Le Conseil d'administration proposera à l'Assemblée générale de verser un dividende de CHF 11 par action pour l'exercice 2022.

- APG|SGA vise également à l'avenir un rendement du dividende attrayant et verse un dividende approprié.

Infrastructure et processus

APG|SGA acquiert et exploite des infrastructures durables et de grande qualité comme des bâtiments, installations et outils.

- Remaniement des processus pour accroître l'efficacité des méthodes de travail et des flux de matériel.
- Amélioration de la planification des itinéraires pour une gestion plus efficace des surfaces d'affichage.
- Gestion des véhicules professionnels par un prestataire externe pour améliorer l'efficacité de la flotte.

- Optimisation permanente des processus et des itinéraires pour réduire au maximum le kilométrage.

- Évaluation des objectifs définis et mise en œuvre de mesures dans le domaine de la gestion externe des véhicules.

Conformité

APG|SGA respecte toutes les lois, lignes directrices et normes.

APG|SGA contrôle l'efficacité des systèmes de contrôle et des lignes directrices internes. En cas de faute, des mesures appropriées sont prises.

- Contrôle et révision annuelle du Code de conduite d'APG|SGA.
- Formation de l'ensemble des employés de bureau par apprentissage en ligne dans le domaine des « directives anti-corruption ».
- Une ligne téléphonique d'alerte a été mise en place pour le signalement d'éventuels comportements fautifs. En 2022, il n'y a pas eu de signalement.
- Un comité de conformité vérifie le respect des directives, les met à jour et se tient à disposition pour toute question ou conseil.

- Amélioration permanente et mise en œuvre des modifications légales par apprentissage en ligne.
- Les nouveaux collaborateurs sont systématiquement formés. Les collaborateurs déjà en poste sont informés périodiquement des changements et doivent répéter la formation à intervalles réguliers.

Les textes complets de la mission d'entreprise et du code de conduite peuvent être consultés sous : www.apgsga.ch/mission-dentreprise

Rapport sur la durabilité complet, mis à jour en continu : www.apgsga.ch/durabilite



www.apgsga.ch
APG|SGA, Société Générale
d’Affichage SA
Giesshübelstrasse 4
Postfach, 8027 Zürich
T +41 58 220 70 00

La société **APG|SGA SA** est l’entreprise de médias Out of Home leader en Suisse. Cotée à la bourse SIX Swiss Exchange de Zurich, elle couvre tous les domaines de la publicité extérieure en étant présente dans les rues et sur les places, dans les gares, les aéroports, les centres commerciaux, les montagnes ainsi que dans et sur les transports publics. Son offre va des campagnes d’affichage de grande ampleur aux grands formats, en passant par les surfaces publicitaires numériques ultramodernes, les formes publicitaires spéciales, les promotions et la publicité mobile. En relation avec les clients, les autorités et le secteur de la publicité, APG|SGA est synonyme de durabilité et d’innovation. Elle veut séduire la population avec les meilleures solutions de communication dans l’espace public.

